



INSECTO GUEPES

Insecticide choc débit puissant



DESCRIPTION :

Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

- D-tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.22% m/m (effet de choc (KD)) - Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.
- Perméthrine 25/75 (cas n° 52645-53-1) : 0.11% m/m (effet létal (Kill))
- La Perméthrine est la substance active la plus efficace combinant les propriétés d'agent létal et de stabilité à la lumière.
- Piperonyl Butoxyde (cas n° 51-03-6) : 0.66% m/m (synergiste) - Il permet d'accroître les performances d'une formulation en réduisant les quantités de substances actives nécessaires

FONCTIONS :

DESTRUCTION des nids de guêpes et de frelons européens et asiatiques...

EFFET CHOC et rémanent. en toute sécurité

CARACTERISTIQUES :

Gaz propulseur ininflammable : CO₂ + 134 A

Volume net : 750 ml

MODE D'EMPLOI :

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Agiter vigoureusement l'aérosol.
- Se placer à distance de l'objectif à atteindre (4 à 6 mètres).
- Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid.
- Bien aérer après usage
- Eviter de pulvériser à proximité d'organisme vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.)
- Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardins, caves etc.
- Eviter de pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux etc.

AVANTAGES :

Muni de valve et de diffuseur spéciaux de type extincteur, cet aérosol projette à plus de 4 mètres le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse.

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Récipient sous pression.
- A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. **Conserver hors de portée des enfants.** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche. - Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. - Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2 ans.



Edition de juin 2014 – La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent sont donnés à titre indicatif. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente